



AMBASSADE DE SUISSE
EN ROUMANIE

BUCAREST 22, le 11 juillet 1972
Strada Pitar Moş, 12

Réf.: 062.6.s.d. - RD/zu
ad p.B.15.21.Ro.(2) - FK

A la Division des
affaires politiques du
Département politique fédéral

CONFIDENTIEL

3003 B e r n e

en	FK				
le	14.7				
par	RS				
EPD	14. Juli 1972				
Ref.	p.B.15.21.Ro.(2)				

✓ p.B. 72.9.15.1.
Monsieur l'Ambassadeur,

M. Ion Gheorghe Maurer, Président du Conseil des ministres roumain, reçoit le 6 juillet 1972, M. Ernesto Thalmann, Secrétaire général de notre Département, accompagné de M. Bindschedler et du soussigné. L'entretien dure 55 minutes. C'est le point culminant de la visite à Bucarest de la délégation du Département politique. Il s'agit d'un geste évident de bonne volonté de la part des autorités roumaines. (Les secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères ne sont généralement reçus ici que par le ministre des affaires étrangères. M. Thalmann a aussi été reçu par ce dernier).

M. Maurer est très détendu et son état de santé apparaît excellent. Il parle tout de suite du projet suisse de système de règlement pacifique des différends. "Les Etats socialistes sont généralement réticents lorsqu'on parle d'arbitrage, dit-il, car pour eux la justice est toujours une justice de classe". Il poursuit en déclarant qu'il n'est personnellement pas de cet avis, car il est un contestataire. L'idée suisse lui paraît intéressante. M. Thalmann précise que l'arbitrage, dans le projet suisse, ne concerne que les litiges dits justiciables, les autres - les conflits non justiciables - devant faire l'objet de l'examen d'une

- 2 -

commission européenne permanente d'enquête, de médiation et de conciliation. M. Maurer assure que ce projet, dans son ensemble, lui semble fort intéressant et donne à son sujet un avis positif.

Il fait ensuite un large tour d'horizon de la situation internationale. Il rappelle l'immédiat après-guerre où l'Union soviétique, aux Nations Unies, ne recueillait l'appui que des seuls Etats socialistes. La situation a évolué. Aujourd'hui, les votes sont plus équilibrés. Il y voit la conséquence du fait que les super-puissances sont maintenant au nombre de trois. Lorsqu'elles étaient deux, un premier équilibre - précaire - existait. A trois, la stabilité augmente et l'atmosphère devient plus respirable pour les petites et moyennes puissances. Il souhaite que la Chine demeure la championne de ces dernières et n'affronte pas l'Union soviétique. "Dans ce cas, elle échouerait comme échouerait d'ailleurs toute puissance qui tenterait de la défaire sur son propre territoire", dit-il. Demain, ajoute-t-il, les super-puissances seront au nombre de quatre ou même de cinq. Le Japon s'affirme et l'Europe occidentale se constitue. Il ne pense pas que l'Inde - en proie à des conflits internes - puisse compter, dans la période actuelle tout au moins, au nombre des super-puissances. M. Maurer voit dans cette multiplication des super-puissances une évolution heureuse. Elles doivent, les unes et les autres, davantage prendre en considération l'opinion des autres Etats.

Il parle alors, brièvement, de la future Conférence européenne sur la sécurité et la coopération. Il espère que des éléments concrets en sortiront. "Nous ne voulons pas que des événements comme ceux de 1968 se reproduisent", déclare-t-il. Il est heureux de constater que les Etats-Unis eux-mêmes paraissent maintenant acquis à l'idée de la Conférence.

./.

- 3 -

M. Maurer aborde, enfin, les relations bilatérales. Il constate que celles-ci ne soulèvent pas de problèmes majeurs et s'en félicite. Il désire toutefois que la coopération économique entre la Roumanie et la Suisse se développe. Il relate notamment que la France et le Japon viennent de déléguer dans son pays des représentants du patronat. Ceux-ci ont eu des contacts utiles avec les milieux économiques roumains en vue de constituer des entreprises communes.

Pour la Suisse, il pense, par exemple, que des investissements financiers helvétiques plus nombreux pourraient être envisagés en Roumanie. Il précise bien que de telles opérations ne seraient concevables que si elles apportaient aux deux parties des avantages mutuels. Citant Sulzer, Brown-Boveri, Ciba-Geigy, mais pensant aussi à d'autres maisons suisses, il suggère qu'elles viennent prendre contact avec leurs partenaires roumains pour examiner avec eux comment pourraient se constituer des entreprises mixtes sur sol roumain. Il n'a toutefois pas fourni de détails, notamment sur le problème de la répartition des bénéfices. Il serait cependant heureux que l'administration fédérale use de son influence auprès des milieux industriels suisses pour les inviter à venir s'informer sur place des conditions requises.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

A. Rappard